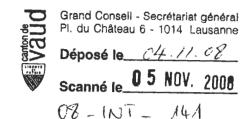
## Au Grand Conseil du Canton de Vaud



Interpellation:

Statistique des bénéficiaires touchant des subventions aux primes d'assurance-maladie dans le canton de Vaud.

## Développement :

Malgré les informations données par le Conseil d'Etat en septembre dernier, les coûts de l'aide sociale explosent dans notre canton. Il est temps de rechercher les différentes causes. Parmi les bénéficiaires des subventions aux primes d'assurance-maladie dans le canton de Vaud, des statistiques transparentes sont-elles disponibles pour les cinq dernières années ? Par ailleurs le canton de Vaud va devoir s'acquitter du 85% des coûts de factures d'hôpitaux impayées.

Dans ce contexte nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la provenance (districts ou villes) des personnes mises au bénéfice de subventions aux primes d'assurance maladie ?
- Quel est le nombre, voire la proportion, d'étrangers qui bénéficies de ces subventions dans les deux différentes zones de primes ?
- Quels sont les montants (et proportion du total du montant réparti entre tous les bénéficiaires) alloués aux étrangers ?
- Quelle part de ce montant est à la charge de l'Etat de Vaud et à la charge des communes vaudoises?
- Quel est le nombre, voire la proportion, des étrangers qui bénéficiant d'une aide au paiement des primes, après avoir délivré un acte de défaut de bien à leur caisse-maladie, pour non-paiement de ces primes, avec les montants en cause ?
- Quel est le montant total des factures impayées pour le canton de Vaud ?
- Quelle est la proportion en terme de nombre et de coûts de personnes étrangères, y compris les personnes sans autorisation de séjour, qui ne se sont pas acquittées de leur facture d'hospitalisation?
- De quelle manière et avec quelles ressources notre canton entend-il se faire rembourser, toutes ou en partie, ces factures impayées ?

Lausanne, le 27 octobre 2008

Au nom du Groupe UDC